

**PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
9 OCTOBRE 2024**

PRÉSENTS : Philippe CHAVANT, Hélène PILAT, Marie BRISSET, Christine SAUVE, Danièle RANTY, Laurent LAFAYE, Séverine PRIVAT, Bernard BLANCHON, Jean-François GENEVOIS, Céline DARVENNE, Didier HEBERT et Daniel PETITJEAN.

ABSENTS/EXCUSÉS : Adrien MOREAU, Jean-Claude BRISSET, Vincent VILLEVET

PROCURATIONS : Adrien MOREAU à Séverine PRIVAT, Jean-Claude BRISSET à Marie BRISSET

Daniel PETITJEAN a été élu secrétaire de séance.

La séance débute à 20h00.

Le Procès-Verbal du 29 juillet 2024 est adopté à la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES GENERALES

- 1.1 Présentation du dispositif assistance au projet de vie par APV 23
- 1.2 Mise à disposition d'une parcelle à la CCPCM pour l'aménagement d'une passerelle suite à la deuxième consultation
- 1.3 Demande de subvention Amendes de police 2024
- 1.4 Demande de distraction du régime forestier sur les parcelles forestières appartenant à la commune de Bonnat
- 1.5 Convention de mise à disposition d'un équipement sportif

2. FINANCES

Décision modificative budgétaire n°1 budget principal

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Présentation du dispositif assistance au projet de vie par Assistance au Projet de Vie 23

La personne représentant le dispositif étant absente, ce point est ajourné et reporté au prochain conseil municipal.

1.2 Mise à disposition d'une parcelle à la CCPCM pour l'aménagement d'une passerelle suite à la deuxième consultation

M. le Maire rappelle à l'assemblée que ce point a déjà été présenté en conseil municipal le 23 novembre 2023, le 13 juin 2024, puis le 29 juillet 2024, où il a été décidé de procéder à une deuxième consultation, du 19 août au 6 septembre 2024.

Pour rappel, ce projet consiste en la construction d'une passerelle entre Bonnat et Malval. Ce dossier est porté par la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, dans le cadre du développement touristique.

Cette passerelle permet de relier les chemins de randonnée entre Bonnat et Malval.

Elle sera uniquement accessible aux piétons et aux cyclistes.

Une convention d'une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, prévoit la mise à disposition gratuite à la CCPCM de la parcelle cadastrée n° AL 0107 (bien de section Goudenèche / Les Devants Long L'eau / Les Brousses.

La parcelle objet de l'aménagement restera propriété de la Commune.

La CCPCM sera propriétaire de la passerelle.

Le résultat des votes de la deuxième consultation a fait apparaître que sur les 19 électeurs inscrits, 12 se sont exprimés en faveur du projet, et 5 contre le projet.

La majorité des suffrages est donc atteinte.

M. GENEVOIS indique que les travaux doivent être effectués avant fin novembre pour que la CCPCM puisse percevoir la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR :

- **AUTORISE** la mise à disposition gratuite de la parcelle cadastrée n° AL 107 de la section de Goudenèche / Les Devants Long L'eau / Les Brousses, au profit de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, pour y installer une passerelle.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de cette mise à disposition et aux formalités afférentes.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

1.3 Demande de subvention amendes de police 2024

M. le Maire informe l'assemblée qu'il existe à présent un règlement départemental de répartition du produit des amendes de police voté par l'assemblée départementale du Conseil Départemental du 12 juillet 2024.

Ce règlement prévoit désormais une répartition du produit des amendes de police pour le financement des opérations relevant des transports en commun et de la circulation routière sur la base des critères suivants :

- projet dont le montant HT des travaux est supérieur à 10 000 € HT : taux de subvention de 25%
- projet dont le montant HT des travaux est inférieur à 10 000 € HT : taux de subvention de 50%

Chaque demande de subvention doit désormais comporter une délibération, une notice descriptive et détaillée des travaux projetés, un plan de situation des travaux et un devis détaillé du projet.

Compte-tenu du projet de renforcement de la sécurisation routière aux abords de l'école maternelle et du collège (Chemin de ronde), M. le Maire propose de solliciter une subvention pour l'achat de 3 panneaux triangulaires « attention enfants » équipés de renforcement lumineux solaire sur le dessus.
Et de retenir le devis de l'entreprise Nadia Signalisation pour un montant de 3 385.41 € HT / 4 062.49 € TTC.

Mme SAUVE demande si c'est possible d'agrandir les marquages « 30km/h » au sol. M. le Maire répond que les panneaux « attention enfants » équipés de feux clignotants renforceront notablement ce message.

M. le Maire indique que l'entrée de l'école maternelle a été modifiée à la rentrée scolaire, les enfants ne sortent plus directement sur le trottoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR :

- **SOLLICITE** l'attribution de la subvention au titre des amendes de police pour l'année 2024, au taux de 50 %.
- **APPROUVE** l'achat des 3 panneaux équipés de renforcement lumineux solaire

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

1.4 Demande de distraction du régime forestier sur les parcelles forestières appartenant à la commune de Bonnat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de distraire du régime forestier les parcelles forestières incluses dans le bail MORNAY (Le Bois de Boulogne). En effet, la superposition d'un bail emphytéotique, qui donne un droit réel et pour une très longue durée au locataire, n'est pas compatible avec le régime forestier, dont la responsabilité de la gestion de l'espace revient au propriétaire et à l'Office National des Forêts.

La liste de la parcelle cadastrale concernée est la suivante :

| Commune de BONNAT | | | |
|-------------------|--------|---------------------|--------------|
| Section | Numéro | Lieu-dit | Surface (ha) |
| AY | 49 | LE BOIS DE BOULOGNE | 7.80 |
| AY | 48 | LE BOIS DE BOULOGNE | 1.38 |
| AY | 47 | LE BOIS DE BOULOGNE | 0.70 |
| AY | 46 | LE BOIS DE BOULOGNE | 0.52 |
| TOTAL | | | 10.4 |

Monsieur le Maire précise que l'Office National des forêts (ONF) ne sera plus chargé de mettre en œuvre le régime forestier.

M. LAFAYE apporte des informations complémentaires sur ce sujet. Il précise que les biens de section et les bois communaux sont gérés par l'ONF. Un schéma directeur a été signé il y a 6 ans. Le Bois de Boulogne en fait partie. Si des travaux sont réalisés, le fruit des coupes de bois permet de payer les entreprises et l'excédent des recettes est intégré dans le budget du bien de section.

Mais dans le contexte d'un bail emphytéotique, le locataire est responsable de l'entretien de ses bois et le fruit des coupes de bois doit lui revenir. De plus il devra supporter tous les risques et aléas climatiques.

L'ONF demande donc à ne plus assurer la gestion du Bois de Boulogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR, décide de :

- **DEMANDER** la distraction du régime forestier sur les parcelles concernées,
- **DEMANDER** à l'ONF de présenter le dossier à Madame la Préfète,
- **DONNER** pouvoir à M. le Maire pour signer tout document concernant le dossier

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

1.5 Convention de mise à disposition d'un équipement sportif

L'union Sportive de St-Fiel a demandé à pouvoir pratiquer sur le terrain de foot de Bonnat et d'utiliser les vestiaires attenants, de septembre 2024 à juin 2025. Une précédente convention a été signée du 01.09.2023 au 30.06.2024.

Une convention de mise à disposition sera conclue entre la Commune de Bonnat, la Commune de St-Fiel et l'Union Sportive de St-Fiel.

La mise à disposition sera gratuite, mais les frais de gaz, d'eau et d'électricité seront à la charge de la

commune de St-Fiel.

M. le Maire demande à approuver la convention tripartite qui prendra effet au 11 octobre 2024 et se terminera le 30/06/2025.

Un état des lieux initial sera effectué.

M. GENEVOIS indique que le Motoclub aura besoin des vestiaires le 16 mars 2025 et demande à ce que l'US St Fiel ne les utilise pas ce jour-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|----------|------------|
| 14 | 0 | 0 |

2. FINANCES

Décision modificative budgétaire n°1 budget principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative afin de régulariser les émissions de titres émis à tort pour la gendarmerie sur les années antérieures.

2022 : émission à tort en double pour le loyer du 1er trimestre

2023 : émission à tort en double de 2 titres pour tous les trimestres

Le montant s'élève à 14 404.18 €.

Les crédits n'ayant pas été prévus au moment du vote du budget, il y a lieu de prendre une décision modificative pour régulariser par virement de crédits comme suit.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| Détail chapitres et articles | BP vote Dépenses | Proposition DM |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| 65/ 65568 autres contributions immobilisations corporelles en cours | 450 000 € | - 14 500 € |
| 673 Titres annulés sur exercices antérieurs | 1 300 € | 14 500 € |
| TOTAL | | 0 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR,

- **APPROUVE la décision modificative n°1**

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------|---------------|-------------------|
| 14 | 0 | 0 |

INFORMATIONS DIVERSES :

Pôle santé

M. le Maire informe que la commission travaux et la commission santé se réuniront le 22 octobre à 18h30 au Pôle Santé.

La commission santé définira les conditions d'utilisation du bâtiment par les professionnels de santé (montant des loyers, répartition des charges commune / locataires, prestations proposées...).

Mme PRIVAT propose que soit établie une charte du bâtiment.

Pascal MOREAU fournira des boutons moletés comme prévu à la réception des travaux.

Travaux toiture caserne des pompiers

Les travaux à la caserne de pompiers sont presque terminés. Cependant les dessous de toit sont en très mauvais état et nécessitent d'être changés. Cela induira un avenant d'environ 4 700 € HT.

Les communes adhérentes seront consultées, ainsi que le SDIS 23 et les services de l'Etat.

L'emplacement de l'antenne doit être changé. Elle sera fixée au sol, en face de la stèle.

Information sur la protection sociale complémentaire prévoyance – participation employeur

M. le Maire informe que la participation de l'employeur devient obligatoire pour la prévoyance au 1^{er} janvier 2025. Un contrat collectif a été négocié par le centre de gestion pour le maintien de salaire, au taux de 2.47 %. La participation de la commune actuellement est de 10 €/ agent/ mois.

Le nouveau dispositif prévoit une participation de l'employeur de 7 € minimum / agent /mois. Des dispositions prévoient une prise en charge à 50 % du montant de la cotisation mais les transpositions ne sont pas encore parues.

D'après les simulations réalisées, M. le Maire informe que le contrat collectif est plus intéressant qu'un contrat labellisé pour la majorité des agents. Il propose donc d'inscrire le contrat collectif du CDG ainsi qu'une participation de la mairie à 20 €/mois/agent au 1^{er} janvier 2025 à la prochaine saisine du comité social territorial du 8 novembre. Une délibération s'ensuivra. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES :

Avenue de la Liberté

L'entreprise VERD'EAU visite les résidents de l'Avenue de la Liberté les 15 et 16 octobre 2024, en vue des travaux d'assainissement collectif en 2025.

Une demande des administrés est parvenue au maire. Afin d'y répondre, une réunion sera organisée avec les habitants, en soirée, avant fin octobre, à la salle des fêtes. La commission travaux travaillera sur ce sujet.

RD 15 – Pont du Cheveyron

M. le Maire informe qu'il était envisagé de redresser le virage dans un premier temps, avec un délai de travaux d'un an.

Récemment, le Conseil Départemental de la Creuse a annoncé que le virage ne serait pas redressé et que les travaux de reprise du pont devraient être terminés dans deux mois. La granulométrie du revêtement sera revue pour une meilleure adhérence.

M. LAFAYE demande à ce qu'un arrêté permanent soit pris afin d'interdire le passage des véhicules de plus de 3,5 T sur la voie communale de Villesigne jusqu'à la limite de la commune de Chéniers.

Cette demande vise plus particulièrement les transports de grumes car un dépôt de bois est prévu au Bois du Râteau, ceci occasionnera le passage de camions, risquant d'endommager les habitations et les ouvrages d'art.

Dommages suite aux intempéries du 21 juin 2024

Le Pont du Râteau a souffert, des pierres sont tombées au fond de la rivière. Un dossier a été ouvert à la Police de l'eau. Evolis23 sera en charge des réparations.

La route du Magnoux est réouverte mais les poteaux téléphoniques sont toujours à terre malgré le signalement fait.

M. GENEVOIS indique que le Pont de la Planche doit être refait. Il s'agit d'une compétence du Conseil Départemental de la Creuse.

Un ré-empierrement de la station d'épuration est nécessaire , il sera réalisé par Evolis 23.

Cour de l'école élémentaire

M. le Maire informe qu'une réflexion est en cours pour réaménager la cour de l'école élémentaire, avec concours du CAUE et le dispositif « Petites Villes de demain ». Les enfants de l'école sont associés à cette réflexion.

Le projet doit être finalisé avant le 15 décembre 2024, date butoir de dépôt de la demande de subvention de DETR.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme DARVENNE demande l'avis du Conseil Municipal concernant les illuminations de Noël.

Elle informe qu'un montant de 10 000 € est prévu au budget 2024.

Mme SAUVE demande à ce que les décors de jour, achetés en 2023 ne soient pas réutilisés en raison de leur forte prise au vent. M. LAFAYE propose d'illuminer les 3 places de Bonnat (Fontaine/Escapade/Eglise), et Mme PRIVAT, les entrées de bourg.

M. PETITJEAN précise que les services techniques de la commune peuvent réaliser une structure métallique équipée de leds.

L'installation des illuminations se ferait mi-novembre 2024.

Il est proposé d'illuminer les trois places de Bonnat et les entrées de bourg.

M. BLANCHON propose la motion suivante concernant 5 familles guéretoises qui seraient placées sous OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

Cinq familles ont reçu le 17 juillet 2024 un courrier émanant des services préfectoraux leur signifiant la fin de la prise en charge de leur hébergement au 31 août 2024.

Cette décision a entraîné une mobilisation massive des habitants et des associations locales car ces familles sont sur le territoire depuis 2018.

Il s'agit de femmes isolées, avec 7 enfants de 18 mois à 16 ans, enfant francophones, scolarisés et pratiquant des activités dans des clubs creusois.

Ces mères de famille sont bénévoles dans des associations, donc bien intégrées et ont des compétences qui leur permettraient de travailler dans un département en appauvrissement démographique et manquant de main d'œuvre dans de nombreux secteurs.

Une régularisation sortirait ces familles de leur précarité et bien évidemment de leur dépendance financière avec l'Etat français.

La situation actuelle entraîne des conditions matérielles qui ont pour conséquence une réelle mise en danger des enfants et de leur équilibre psychologique.

Il serait souhaitable que les services préfectoraux fassent la différence entre les auteurs de troubles et les familles qui ont choisi d'enrichir un territoire qu'elles respectent.

La Creuse revendique une tradition d'accueil qui implique que chaque situation doit être étudiée avec humanité.

Une décision de régularisation pour un motif humanitaire ou exceptionnel relève du pouvoir discrétionnaire de Madame la Préfète.

Il précise que ces familles ne portent pas atteinte à l'ordre public, que Mme Le maire de Guéret a proposé cette motion qui a été votée à l'unanimité. Mme la Préfète a été sollicitée pour qu'elle revoie la situation des 5 familles menacées d'expulsion.

M. le Maire propose le vote de cette motion au Conseil Municipal de Bonnat.

M. GENEVOIS estime que ce n'est pas le rôle du Conseil Municipal de voter une motion de soutien pour

ce sujet, dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants et menace de quitter le Conseil Municipal car il considère que cette motion est politique.

M. HEBERT répond que cela concerne les élus de la commune car cela se passe en Creuse.

M. LAFAYE demande ce qui a motivé l'OQTF et indique que si les recours ne sont pas passés, il n'y a pas obligation de quitter le territoire français.

M. BLANCHON mentionne que la Préfecture a proposé aux familles de quitter le territoire avec indemnités mais ces dernières ont refusé .

Quatre élus ne prennent pas part au vote en raison de leur situation professionnelle (Mme PRIVAT et M. MOREAU par procuration, Mme PILAT, Mme SAUVE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 POUR (M. le Maire, M. PETITJEAN, M. HEBERT, Mme BRISSET, M. BRISSET, M. BLANCHON) / 1 ABSTENTION (Mme DARVENNE) / 3 CONTRE (Mme RANTY, M. GENEVOIS, M. LAFAYE)

- **DEMANDE** à Mme la Préfète de revoir la situation des cinq familles menacées d'expulsion.

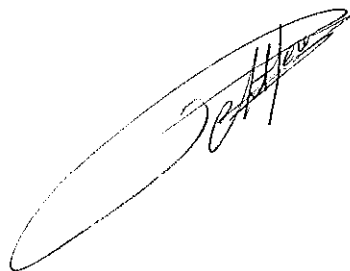
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 6 | 3 | 1 |

M. BLANCHON demande une réunion de la commission environnement vie locale au sujet de la végétation.

Mme SAUVE indique que la soirée des nouveaux arrivants se déroulera le vendredi 25 octobre.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance
Daniel PETITJEAN



Le Maire,
Philippe CHAVANT

